

Compte rendu synthétique de la réunion du Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon du 30 mai 2018 à Saint Julien du Verdon

Présents : Bernard CLAP : Trigance ; Hervé PHILBERT : Ginasservis ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Antoine FAURE : Aups ; Jean-Pierre BAUX : Gréoux les bains ; Arlette RUIZ : St Julien le Montagnier ; Annick BATTESTI : La Bastide ; Nathalie PEREZ-LEROUX : Conseil départemental du Var

Ont donné pouvoir : Magali STURMA CHAUVEAU à Bernard CLAP ; Charles Antoine MORDELET à Hervé PHILBERT ; Patricia BRUN à Antoine FAURE ; Christiane PHILBERT-BREZUN à Arlette RUIZ ; Jean BACCI à Nathalie PEREZ-LEROUX

1. Approbation du compte rendu de la séance du 18 avril 2018 à Trigance

2. Avis sur la carte communale de La Bastide

Le travail d'élaboration de la carte communale de la commune de La Bastide arrive à son terme. Le projet a été soumis à l'avis de la CDPENAF le 25 avril 2018. La procédure d'élaboration d'une carte communale diffère de celle d'un PLU : il n'y a pas d'arrêt suivi de la phase de consultation des PPA. Toutefois, une enquête publique doit avoir lieu. C'est pourquoi, il est demandé au Parc d'émettre un avis sur le projet finalisé de carte communale, avis qui sera transmis au commissaire enquêteur durant l'enquête publique. Il s'agit, comme pour un PLU, de s'assurer de la compatibilité de ce projet de document d'urbanisme avec la charte du Parc. Le Maire, Monsieur Claude MARIN et la déléguée de la commune, Madame Annick BATTESTI ont été invités à participer à la présentation de ce projet et à échanger avec les élus du bureau.

A l'issue de la présentation par Antoine FAURE, les membres du bureau, émet à l'unanimité un avis favorable sous deux réserves et assorti des propositions d'ajouts au diagnostic territorial. Avis complet disponible sur demande

3. Convention de partenariat DLVA-Parc du Luberon-Parc du Verdon

Les membres du Bureau à l'unanimité valident la convention de partenariat DLVA-Parc du Luberon-Parc du Verdon pour l'accompagnement à la mise en œuvre du projet territorial de production d'hydrogène à partir d'énergies renouvelables : HYGREEN PROVENCE

4. Convention de partenariat CCAPV-Parc du Verdon

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent la signature de la convention de partenariat entre le Parc du Verdon et la CCAPV pour la mise en œuvre du programme TEPCV sur le territoire de cette dernière.

5. Soutien aux radios associatives locales

Sur proposition de Paul CORBIER, et à la demande de la commission Diffusion des connaissances qu'il préside, les membres du Bureau du Parc décident de faire un courrier au président du Conseil régional pour lui faire part de son regret de constater l'arrêt total des subventions aux radios associatives telles que Radio Verdon ou Fréquence Mistral.

6. Convention avec la Fédération nationale des parcs naturels régionaux relative au groupe « loup »

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent la signature de la convention avec la Fédération nationale des parcs naturels régionaux désignant le Parc du Verdon comme animateur du groupe inter-parcs « loup » au titre de l'année 2018.

7. Adhésion Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent le renouvellement de l'adhésion du Parc à la fédération des Parcs naturels régionaux de France pour un coût d'adhésion de 13 469 € au titre de l'année 2018.

8. Dossier de demande de subvention

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent les opérations et plans de financements qui suivent :

- Projet interparcs PACA pour améliorer les connaissances et les conditions d'accueil du Vautour percnoptère en région Préalpes-Côte d'azur – Modification du plan de financement

Coût total TTC : 25 700 € / AFB (80%) 20 560 € / Autofinancement (20%) 5 140 €

- Etude de danger des digues de Vinon-sur-Verdon

Coût total TTC : 100 000 € / Région 29 167 € / Autofinancement (apporté par la DLVA) 54 166 €

9. Information sur la mise en place du Règlement général de la protection des données (RGPD)

Une présentation du dispositif est faite en séance. Ses principaux objectifs sont d'accroître à la fois la protection des personnes concernées par un traitement de leurs données à caractère personnel et la responsabilisation des acteurs de ce traitement (états, entreprises, collectivités, services publics...).

Il doit être décliné par toutes les collectivités, selon un processus qui sera présenté dans les grandes lignes au bureau (audit préalable, nomination d'un Délégué à la protection des données, règlement spécifique...).

Le Centre de gestion des Alpes de Haute-Provence nous a fait savoir que pour l'instant il n'était pas en mesure d'accompagner ses collectivités sur ce point. Elles doivent donc s'organiser par leurs propres moyens.

10. Participation à l'édition par Inforalhp d'un ouvrage sur les plantes remarquables des Alpes-de-Haute-Provence :

Compte tenu du contexte financier de plus en plus tendu, les membres du Bureau valident le principe de participer à cette édition sous la forme d'un préachat d'exemplaires de l'ouvrage dont le nombre sera déterminée une fois des compléments d'informations apportés.

11. Compte rendu des décisions prises par le Président sur délégation du Bureau pour la passation des marchés à procédure adaptée inférieurs à 30 000 € HT

Les membres du Bureau ont pris actes des décisions du Président suivantes :

<i>N° décision</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Candidat retenu</i>	<i>Montant du marché</i>	<i>Durée</i>
2018-02	Réalisation d'inventaires complémentaires des habitats et de la flore sur plusieurs zones humides du bassin versant du Verdon	Laurence FOUCAUT / OdePP	20 250 € TTC	6 mois
2018-03	Organisation des journées d'information et de sensibilisation des professionnels des activités aquatiques du Moyen Verdon	France nature Environnement	7926,5 € (tranche ferme) 7061,5 € (tranche optionnelle)	8 mois 12 mois

12. Remboursement de frais de déplacement

Les membres du Bureau, à l'unanimité, approuvent le remboursement au syndicat mixte des frais de déplacement de l'animateur du réseau régional des parcs par l'Association du réseau régional des parcs naturels régionaux de PACA pour un montant de 134,90 €

Pour affichage,

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

à Moustiers Sainte Marie, le 6 juin 2018

Le Président,
Bernard CLAP

